ALSACE
Collectivité européenne

Les filières métiers dans les collèges alsaciens

Agir pour une orientation éclairée

Appel à projets
Cahier des charges 2023

Édito

La Collectivité européenne d'Alsace est la deuxième collectivité de France en nombre de collèges, avec 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat pour 89 000 collégiens et un budget de 175 M€ par an. Ces chiffres nous engagent ; ils nous engagent sur la voie de l'excellence éducative à l'échelle alsacienne ; ils nous engagent à aller plus loin.

L'ambition éducative de la CeA se traduit sur tous les fronts avec la volonté d'agir sur les conditions optimales d'éducation pour donner toutes les chances de réussite à chacun de nos collégiens. Elle passe aussi par nos filières métiers initiées à la rentrée 2018 par le collège Grégoire de Tours de Marlenheim sur les métiers d'art et d'artisanat, ainsi que le collège Frison Roche de la Broque autour des métiers de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration.

Ces deux expérimentations réussies se poursuivent et ont permis le déploiement de 8 autres projets toujours en cours autour de diverses thématiques professionnelles.

Ces filières proposent une vision globale d'un ensemble de métiers autour d'une thématique identifiée et répondent à des besoins spécifiques en termes de recrutement. Ainsi, nous avons souhaité que les prochaines filières soient consacrées dans la mesure du possible aux thématiques médico-sociales pour pallier les manques à terme et sensibiliser les collégiens sur les possibilités professionnelles qui s'offrent à eux, tout en valorisant les métiers en question. D'autres thématiques restent naturellement possibles à partir du moment où elles se situent en adéquation avec les activités fortes du bassin d'emploi autour du collège candidat, générant par la même occasion un partenariat actif autour du projet.

Nous le constatons aujourd'hui : un collégien ne connaît qu'un nombre limité de métiers qui conditionneront de manière réductrice ses choix d'orientation. Nous nous devons de lui ouvrir de nouveaux horizons. Face à ces réalités, nous lançons ce nouvel appel à projets au titre de la CeA en partenariat avec l'Éducation Nationale pour affirmer notre soutien avec la volonté de promouvoir, de développer les filières métiers et de permettre la découverte d'un écosystème professionnel pour un groupe de collégiens au sein de son établissement. Il en va de l'avenir de nos collégiens que nous souhaitons voir s'épanouir et devenir des citoyens autonomes, en capacité de développer leur créativité et de formuler leur projet professionnel en fonction de leurs aspirations. Un projet qui favorise les meilleures conditions de leur insertion dans le monde économique aujourd'hui.

Frédéric Bierry
Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Vidéo de présentation :

Proposé par la Collectivité européenne d'Alsace et soutenu par l'Éducation Nationale, le dispositif des filières métiers dans les collèges c'est :

- Un dispositif au service de l'orientation des collégiens, engagé à la rentrée 2018/2019 et qui a fait ses preuves,
- 10 collèges alsaciens déjà engagés,
- 10 secteurs professionnels concernés (cf. carte ci-après),
- Près de 2 000 collégiens bénéficiaires,
- Plus de 120 000 € de subventions accordées par la CeA.

Quels enjeux ?

Aujourd'hui, un collégien ne connaît que 10 métiers ce qui conditionne et restreint ses choix en matière d'orientation.

La filière métiers, c'est une réponse à un enjeu d'actualité :

- Encourager la découverte des métiers
- Venir en appui des collégiens pour construire progressivement leur choix d'orientation
- Contribuer à développer le potentiel des compétences de chaque collégien
- Proposer une meilleure connaissance de la culture de l'entreprise

Qui peut déposer un dossier ?

Tout(e) principal(e) d'un collège public ou privé de la Collectivité européenne d'Alsace peut déposer un projet en concertation avec son équipe.

Les objectifs pédagogiques

> Renforcer la préparation du choix d'orientation des collégiens
> Permettre aux élèves d'acquérir une meilleure connaissance du secteur d'activité choisi (pratiques, environnement) en multipliant les activités adéquates autour de ces métiers
> Révéler par l'exemple les capacités, les habiletés, les éventuelles vocations des élèves pour un métier
> Organiser des rencontres avec des professionnels du secteur (dans l'établissement ou à l'extérieur)
> Planifier des travaux théoriques et pratiques adaptés à la découverte du métier
> Mettre en place des outils qui permettent la valorisation de certains acquis (confiance en soi, posture, savoirs, savoir-être, savoir-faire)

Pour quelle durée ?

Appel à projets portant sur 3 années scolaires (septembre 2023 à juin 2026)

La composition du groupe d'élèves est laissée à la discrétion de l'établissement.

Plusieurs modalités sont possibles :

Le projet peut être mené :

- Avec un même groupe d'élèves du cycle 4 sur la durée des trois ans
- Avec un nouveau groupe d'élèves du cycle 4 chaque année
- Le groupe peut être formé avec des élèves multiniveaux ou non
- Avec des élèves volontaires ou sur sélection

Quels sont les critères de sélection ?

Les dossiers seront instruits au regard des éléments suivants :

- Motivation du choix de la filière par l'établissement : **tous les secteurs d'activité sont éligibles**
- Présentation du projet pédagogique détaillé : objectifs à atteindre à l'issue de chaque année scolaire, calendrier de réalisation, livrables (expositions, ateliers, productions d'objets, etc.)
- Association de l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement
- Désignation d'un référent pour assurer le suivi et la coordination du projet
- Liste des partenaires mobilisés (partenariats déjà engagés ou à construire)
- Implication des élèves en tant que promoteurs et acteurs du projet, à toutes les étapes de réalisation
- Clarté, pertinence et faisabilité de la mise en œuvre opérationnelle du projet
- Présentation des modalités de restitution du projet, lors de la demi-journée organisée en fin d'année scolaire à l'Hôtel d'Alsace (vidéos, diaporamas, exemples de réalisations…)

Quel calendrier ?

1 — 9 janvier 2023
Lancement de l'appel à projets

2 — 29 mars 2023
Date limite de dépôt des dossiers de candidature

3 — Avril 2023
Instruction des dossiers

4 — Mai 2023
Commission de sélection des dossiers

5 — Juin 2023
Information aux établissements des projets retenus et du montant maximum des subventions attribuées par la CeA

6 — Mai 2024
Restitution des projets à l'Hôtel de la CeA en présence des acteurs des projets (collégiens, équipes éducatives, parents…)

Accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace

Une enveloppe globale pour l'appel à projets sera répartie entre les projets retenus.

Le plafond de la subvention est fixé à 10 000 €/an, par collège et par projet.

> Nature des dépenses prises en charge :
  - Achat de matériel en lien avec le projet, services, transports…
> Modalité de versement :
  - Une convention d'objectifs triennale sera signée avec les collèges retenus
  - La subvention sera versée selon les modalités figurant dans une convention financière annuelle
> Un webinaire sera proposé fin février 2023 pour toute question autour du dispositif et du montage de projet
> Promotion et information des projets dans le cadre des Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)

Communication et logistique

Dans le cadre du partenariat avec la CeA les porteurs de projet s'engagent à :

> Apposer le logo de la CeA pour toute communication autour de leur projet (**www.alsace.eu/logo-et-charte-d-utilisation/**) : dépliants, affichettes, vidéos, site Internet, signalétique, newsletter, plaquette…
> Citer l'implication de la CeA lors des prises de parole en interne et en externe (Interview, réunion publique, etc.)
> Communiquer au service Jeunesse de la CeA tout support permettant d'illustrer la réalisation du projet (vidéos, photos, témoignages…).

Suivi et bilan des projets

Durant l'année, un ou plusieurs points d'étape seront organisés.

À l'issue de chaque année scolaire, l'établissement devra renseigner le formulaire de bilan qui comportera les données suivantes :

- Nombre d'élèves participants
- Mesure de la réalisation des objectifs
- Nature des partenariats mobilisés
- Consommation des crédits alloués à l'action et justificatifs de dépenses

En effet, l'étude des bilans contribue à évaluer les politiques éducatives, culturelles et citoyennes menées par la CeA en faveur des collégiens et à améliorer les actions proposées, ainsi que les modalités de financement.

Comment candidater ?

Les dossiers complets doivent être envoyés au plus tard le 29 mars 2023 au format électronique à l'adresse suivante : colleges@alsace.eu

Tous les porteurs devront fournir les pièces suivantes :

- le dossier de candidature du projet dûment complété, daté et signé
- devis pour les postes de dépense les plus significatifs
- tout document permettant une meilleure appréhension du projet
- les éventuels supports de communication du projet
- un relevé d'identité bancaire.

Information spéciale

Si votre choix s'oriente vers un projet du secteur médico-social, la Collectivité européenne d'Alsace vous propose :

> De vous fournir la liste des structures médico-sociales de votre territoire (sites de la CeA accueillant du public, EHPAD, établissements enfance, personnes âgées, personnes handicapées, structure de garde petite enfance)

> De présenter ses métiers :

- Des professionnels de la CeA partageront leur expérience et leur métier avec les collégiens : Éducateur spécialisé - Infirmière - Médecin - Sage-femme - Assistant social - Puéricultrice - Cadre de santé - Psychologue - Secrétaire médico-sociale - animateur - Éducateur de jeunes enfants
- Des supports de communication tels que des podcasts seront mis à disposition (témoignages de professionnels)

Valorisation des projets

Les projets retenus seront présentés lors d'une demi-journée conviviale au sein de l'Hôtel d'Alsace en présence des acteurs des projets. Le porteur de projet s'engage à être présent à cette demi-journée et à participer activement à sa préparation.

Pour valoriser les projets des collégiens, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, mais aussi bénéficier de conseils sur la réalisation du projet, les porteurs de projets pourront se tourner vers le service jeunesse de la CeA.

10 collèges engagés sur l'appel à projets 2020-2023

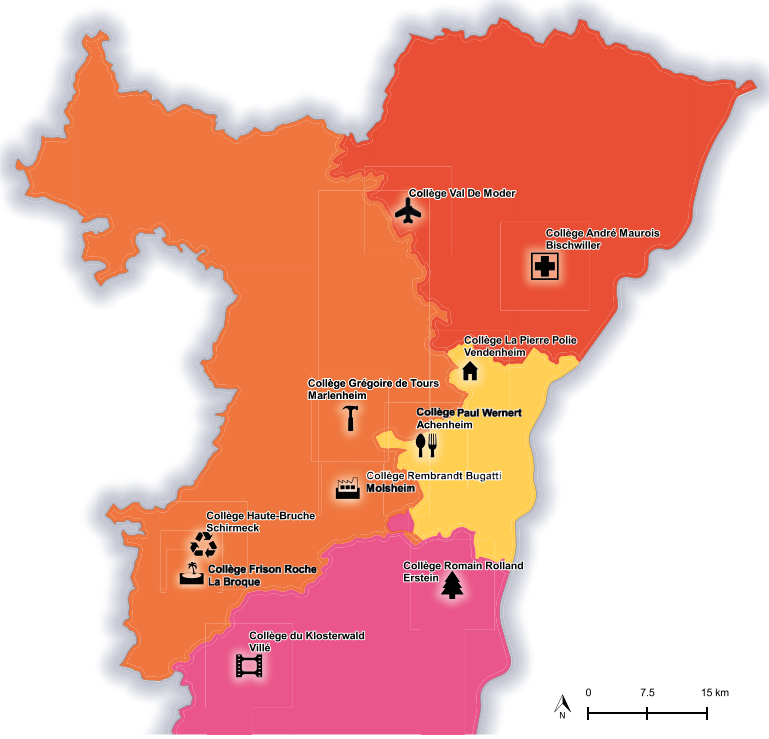

10 collèges engagés dans les filières métiers :

- Métiers autour de l'aéronautique
- Métiers d'art et d'artisanat
- Métiers de l'alimentation éco-responsable
- Métiers de l'éco-construction/ construction durable
- Métiers de l'environnement et développement durable
- Métiers de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration
- Métiers du bois
- Métiers du numérique
- Métiers du secteur hospitalier
- Métiers industriels

Territoires Collectivité européenne d'Alsace :

- Nord Alsace Haguenau - Wissembourg
- Ouest Alsace Saverne - Molsheim
- Eurométropole de Strasbourg
- Centre Alsace

ALSACE
Collectivité européenne

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
Place du Quartier Blanc
67694 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Service Jeunesse / Jean Holtzmann
Tél. 03 69 20 74 82
Courriel : jean.holtzmann@alsace.eu

Conception et impression CeA / © CeA, iStock et AdobeStock - janvier 2023